

## LA CGT APPELLE À LA GRÈVE ET À LA MOBILISATION DANS TOUTES LES PROFESSIONS LE 29 SEPTEMBRE POUR L'AUGMENTATION IMMÉDIATE DES SALAIRES ET DU POINT D'INDICE !

À ce jour, aucune mesure concrète n'a été annoncée pour les salaires à la Poste. Les agents, en première ligne durant la crise Covid, accusent aujourd'hui une direction hors-sol et méprisante, incapable de reconnaître l'engagement des personnels. Car pour les agents, c'est la misère : un facteur embauche au SMIC et après 20 ans de carrière, il touche moins de 1500 euros. Pire, sans le complément de rémunération tous les agents avec moins de 12 ans d'ancienneté sont en-dessous du SMIC !!!

La fatigue et le ras-le-bol s'étendent dans tous les services et dans tous les métiers de la Poste.

La CGT exige l'ouverture immédiate de négociations sur les salaires à la Poste et l'embauche massive de milliers d'agents en CDI.

Pour peser, la CGT appelle tous les postiers à s'organiser et à participer massivement à la journée de grève et d'action du 29 septembre.

Pour la CGT  
**2000 euros,**  
c'est le minimum pour vivre !!!

Le projet de loi du gouvernement portant sur les mesures urgentes censées protéger le pouvoir d'achat ne dit rien sur les questions centrales du moment : salaires, Smic, minima de branches, et ce paquet de mesures est du saupoudrage au regard du niveau d'inflation actuel (5,8% sur un an) et futur (entre 8 et 10% d'ici la fin de l'année 2022). On n'attendait rien du gouvernement et nous sommes servis !

Quel que soit le secteur ou le territoire, dans le privé comme dans le public, les luttes se multiplient, et les principales revendications portent sur l'augmentation générale des salaires. La CGT met tout en œuvre pour les développer et les faire converger. De plus

en plus de ménages peinent à boucler les fins de mois, les étudiants et les retraités sont de plus en plus nombreux à solliciter les associations caritatives pour remplir leur frigo, les emplois précaires en lieu et place des emplois en CDI ou à statuts ne permettent pas de vivre dignement et de se projeter dans l'avenir.



**Pour la CGT, La Poste doit prendre au plus vite des décisions fortes en faveur de l'augmentation des salaires, du point d'indice et du pouvoir d'achat.**

## LES POSTIERS N'Y ARRIVENT PLUS !!! POURTANT A LA POSTE, TOUT VA BIEN !!!

Plutôt que d'augmenter les salaires, la direction a choisi de verser plus de 720 millions d'euros aux actionnaires !!! Il est temps que cela change car pour les postiers c'est la misère.

Quelques exemples de la vie quotidienne !

essence + 65 %

viande + 24,5%

pâtes + 18,3%

beurre + 13,1%

café + 10,1%

+ loyer, énergie (gaz, électricité), assurances

→ 2/3 du  
salaire



**ON N'Y ARRIVE PLUS !!!**

Et combien de postières et de postiers surendettés auprès d'organismes de crédit ???

Cela ne peut plus durer. En France, à la Poste, en 2022, on doit pouvoir vivre dignement de son travail !



### Les Postiers avec la CGT exigent :

- ▶▶ La revalorisation des salaires au moins égale à l'inflation
- ▶▶ Les premiers indices à 2000€ brut minimum
- ▶▶ Le 13ème mois
- ▶▶ Le paiement des primes sans conditions
- ▶▶ Un CDI Poste pour l'ensemble des agents en situation de précarité

**SEULE L'ACTION COLLECTIVE FERA ABOUTIR LES REVENDICATIONS  
NOUS TRAVAILLONS, NOUS PRODUISONS, NOUS DECIDONS  
TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 29 SEPTEMBRE**

LA CGT, syndicat de la fiche de paie et du salaire s'engage à vos côtés pour faire valoir vos droits. Primes et compléments pas versés, pass transport collectif pas remboursé, indemnité collation, tickets restaurants, heures supplémentaires pas payées... la CGT vous accompagne et vous aide à récupérer les sommes qui vous sont dues.

Pour cela, veuillez contacter un militant CGT de votre service. **REJOIGNEZ LA CGT POUR AGIR COLLECTIVEMENT.**



### Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 ( facultatif ) Téléphone perso : ..... pro : .....  
 Grade/ Classification : ..... Métier : .....  
 Service/Bureau (nom et adresse) : .....  
 .....

